

Toulouse, le 25 juin 2018



L'Administrateur Provisoire

A

Mesdames et Messieurs,
les Directeurs d'UFR, d'Ecoles et d'Instituts,
les Chefs de Service,
les Responsables Administratifs

Objet : Mouvement interne BIATSS. Rentrée 2018.

P.J. : Calendrier des opérations.

La présente note a pour objet de présenter la procédure et le calendrier des opérations de mouvement interne pour la rentrée 2018.

Je vous invite à la porter à la connaissance de l'ensemble des personnels placés sous votre responsabilité.

Le processus de mobilité concerne les personnels de l'Université Toulouse Jean Jaurès, exerçant dans tous les services, toutes les composantes (et notamment l'IUT de Blagnac, l'IUT de Figeac, et l'ESPE) dans le respect des règles de gestion arrêtées par le Ministère :

- Les titulaires des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, de santé et sociaux (BIATSS).
- Les contractuels employés de façon permanente dès lors qu'ils disposent de 3 ans d'ancienneté à l'UT2J au 1^{er} septembre de l'année du mouvement.

Les postes proposés à la mutation font l'objet d'un descriptif publié sur l'ENT.

Dans un premier temps seront publiés les postes vacants, puis ensuite ceux susceptibles d'être vacants en raison de la demande de mutation (externe ou interne) formulée par leur actuel titulaire.

Les agents qui envisagent de changer de poste de travail sont invités à renseigner une **déclaration d'intention de mutation**, puis à faire acte de candidature sur les postes qui les intéressent via une **fiche de vœux**.

Un **descriptif de poste** renseigné par le responsable de service ou de composante est joint à la déclaration d'intention.

Tous ces formulaires sont disponibles sur l'ENT et sont transmis par la voie hiérarchique au service de gestion des personnels BIATSS.

Dès la publication des postes vacants ou susceptibles de l'être, les personnels intéressés, après avoir pris contact avec les responsables des composantes et services et/ou la Direction des Ressources Humaines, renseignent une fiche de vœux.

J'appelle votre attention sur le fait que **la liste des postes proposés au mouvement sera régulièrement mise à jour entre le 2 juillet et 20 juillet 2018** et j'invite les personnels à la consulter régulièrement afin d'élargir leurs vœux.

Pour permettre au mouvement de se dérouler dans de bonnes conditions, la date limite de réception des fiches de vœux au pôle BIATSS est fixée au **mardi 4 septembre 2018 à 16 heures**. Aucune demande ne sera acceptée après cette date.

En cas de non satisfaction de l'un de leurs vœux de mutation interne, les agents seront maintenus à leur poste actuel.

Enfin, j'attire votre attention sur la procédure retenue dans certaines situations spécifiques :

- Agents en situation de handicap :

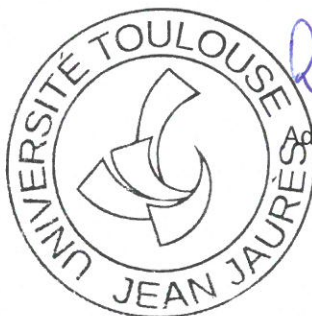
La priorité sera donnée aux situations individuelles spécifiques prévues par la loi, dès lors que les postes demandés (deux vœux au minimum) sont susceptibles d'améliorer leur situation. Cette appréciation est réalisée par le médecin de prévention, puis transmise au Pôle Environnement Professionnel et au Pôle BIATSS.

- Problèmes médicaux :

Un suivi particulier est mis en place lorsque l'agent se trouve dans une situation particulière et exceptionnelle (problème médical) qui pourrait lui donner priorité. Pour ces situations, un rapport justificatif, émanant du médecin de prévention, devra être transmis au Pôle Environnement Professionnel et au Pôle BIATSS avant le début des opérations de mouvement.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à l'information des personnels et au renseignement des déclarations de poste.

Richard LAGANIER



Administrateur Provisoire